

Démarche	: Déclaration de la qualité cultuelle de votre association (Loi du 9 décembre 1905)
Organisme	: Direction des libertés publiques et des affaires juridiques

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Vous êtes une association culturelle et vous souhaitez bénéficier des avantages propres à cette catégorie d'associations ?

Il vous suffit simplement de vérifier que vous réunissez toutes les conditions et de déclarer votre qualité cultuelle, via ce formulaire. Votre déclaration une fois entièrement complétée et déposée sera examinée par le représentant de l'État, qui dispose d'un délai de deux mois pour s'opposer éventuellement à votre déclaration. Sans opposition de sa part, vous pouvez considérer votre déclaration comme acceptée.

En l'absence d'opposition, votre déclaration est valable 5 ans. Vous devrez la renouveler au terme de ce délai si vous souhaitez nouveau des avantages liés à la qualité cultuelle.

Pour plus d'informations:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21925>

Avertissement : La sécurité de vos données est une priorité. Pour garantir la confidentialité et l'intégrité de vos données, ne partagez pas votre mot de passe ni vos identifiants d'accès et limitez l'accès à vos dossiers qu'à des personnes de confiance dans une durée limitée.

Pensez à modifier votre mot de passe régulièrement et à le garder confidentiel. Ensemble, protégeons vos données et celles de votre organisme.

## Informations générales

### Informations relatives au déclarant

**J'atteste sur l'honneur être missionné par l'association pour déclarer la qualité cultuelle de cette association conformément à l'article 19-1 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Informations relatives à l'association

## Déclaration de la qualité cultuelle de votre association (Loi du 9 décembre 1905)

Numéro RNA

Si votre association ne possède pas de numéro RNA, vous devez impérativement vous rapprocher du greffe des associations du lieu de votre siège social pour qu'il vous indique la marche à suivre.

Comment retrouver le numéro d'identification RNA d'une association ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34726>

Nom de l'association

**L'association est-elle une union/fédération d'associations cultuelles ?**

Attention, cochez oui UNIQUEMENT si vous êtes une union. Si vous êtes uniquement membre d'une union/fédération d'associations, cochez non.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Affiliation religieuse de l'association

Département du siège social

**Numéro de téléphone de contact pour l'administration**

Au cas où l'administration souhaiterait vous joindre pour le suivi de ce dossier.

Site internet

**Adresse électronique de contact pour l'administration**

Adresse électronique à laquelle l'association souhaite recevoir les éléments relatifs à l'avancée de son dossier.

## Pièces justificatives

**Pièces justificatives à fournir**

Photographiez ou scannez les documents suivants pour pouvoir les joindre à votre déclaration.

Attention :

Chaque document transmis en pièce justificative doit porter un nom distinct.

## Statuts de l'association

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Les statuts de l'association

Attention, assurez-vous que les statuts sont les mêmes que ceux déclarés au greffe des associations.

## Administrateurs de l'association

# Déclaration de la qualité culturelle de votre association (Loi du 9 décembre 1905)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Informations sur les administrateurs de l'association

Les nom, prénom(s), profession, domicile et nationalité de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration de l'association.

## Le budget prévisionnel de l'exercice en cours

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le budget prévisionnel de l'exercice en cours

## Comptes annuels

### Comptes annuels des 3 dernières années

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Comptes annuels pièce

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Comptes annuels pièce

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Comptes annuels pièce

## Justificatifs de la qualité culturelle

### Justificatifs de la qualité culturelle

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de la qualité culturelle

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de la qualité culturelle

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de la qualité culturelle

## Lieux d'exercice du culte

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

La liste des lieux dans lesquels l'association organise habituellement l'exercice public du culte

Déposez ici la liste des lieux dans lesquels l'association organise habituellement l'exercice public du culte (que vous occupiez l'immeuble à titre de propriétaire, locataire, dans le cadre d'un prêt ou d'une mise à disposition...).

Si votre association n'a pas de lieux de culte, insérez ici une liste des lieux de culte vide, en indiquant "état néant".

### J'ai au moins un lieu de culte où est organisé habituellement l'exercice public du culte

Le fait de disposer d'un lieu de culte n'est pas obligatoire et n'est pas, en lui-même, susceptible de remettre en cause la qualité culturelle de l'association.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

# Déclaration de la qualité cultuelle de votre association (Loi du 9 décembre 1905)

## Liste des associations membres de l'union

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Liste des associations membres de l'union/fédération

Ce champs s'affiche car vous avez indiqué procéder à la déclaration d'une union/fédération d'association. S'il s'agit d'une erreur, il vous suffit de changer votre réponse plus haut (1. Informations sur l'association/ "L'association est-elle une union/fédération d'associations cultuelles ?")